

1

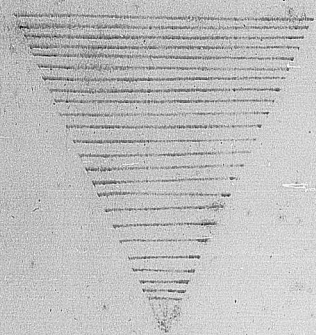


2

1

177  
.....  
.....

177  
.....  
.....



3

Collège d'Arignon..... 17.

Collège de Louvain..... 17.

4

Collège  
d'Avignon

I. hupn

N<sup>o</sup> 1

N<sup>o</sup> 2

N<sup>o</sup> 3

Collège  
d'Avignon

Saquet J.  
N<sup>o</sup> 1.

Fondation, et Donation faite par le Cardinal Jean Almet  
de Bragny du Collège de S<sup>t</sup> Nicolas d'Avignon pour l'entretien  
de 24. élèves Etudiants en droit Civil, et Canonique; dont les 8.  
premiers natifs du Diocèse de Genève, entre lesquels ceux de S<sup>t</sup>  
Châtellaine d'Armeny auroient la préférence, les autres 8. du  
Duché de Savoie, et les autres 8. des Provinces d'Arles, et de  
Vienno sous diverses conditions y spécifiées --- 23. Juin --- 1424.

N<sup>o</sup> 2.

Bulle de Martin 5. par laquelle est confirmée la Fondation  
et le Priuré de Solène uni au Collège de S<sup>t</sup> Nicolas d'  
Avignon. --- Février --- 1427.

N<sup>o</sup> 3.

Bulle du pape Eugène IV. de Confirmation de la Fondation,  
et Erection du Collège de S<sup>t</sup> Nicolas d'Avignon, et des Commissions

Collège d' Aux Archevêques de Besançon, et de Vienne de caver tous les  
 changements, et alterations, qui ils trouveront y avoir été faites  
 par quelle autorité que ce soit, quand même ce seroit par autorité  
 Appostolique, et pour empêcher qu'il ne s'y en feroit aucune  
 à l'avenir. --- 2. Avril --- 1436.

N. 4.  
 Statuts du Collège de S. Nicolas d'Amery, lesquels doivent  
 être observés par les Scoliers, qui entreront dans icelui. 6. 8bre. 1447.  
 Avec insertion de la Bulle du Pape Nicolas 5. du 29. Août  
 1447. portant Commission pour la formation desdits Statuts.

N. 5.  
 Fragment d'une Bulle de Six 5. par laquelle sont confirmés  
 les Quitteins des sommes payées au Pape Martin 8. pour la  
 Terre de Polou. --- en 8. mbre --- 1458.

N. 6.  
 Fondation du Collège de la Rovere dans la Ville d'Avignon  
 faite par le Cardinal de la Rovere Archevêque, et Cardinal  
 d'Avignon pour le nombre de 26. Scoliers. 22. Août --- 1476.

N. 7.  
 Lettre de l'abbé de S. Etienne de Bourne Villeneuve les Avignon,  
 qui demande la protection de S. M. R. pour la fixation des  
 deux Collèges en Avignon, et de Bourne erigés par le Cardinal  
 Janin en faveur de quelques Sujets d'Avignon. 8. 8bre --- 1626.  
 Avec une Copie des Lettres de S. M. R. au Prelat  
 Bonnefont pour agir aux affaires des susdits Collèges.

Paquet J. N. 8.  
 Bref d'Urban 8. par lequel les Collèges d'Avignon sont  
 soumis à la sacrée Congregation de Propaganda. en Juillet. 1639.

N. 9.  
 Lettre Circulaire du Cardinal de Conroy aux Archevêques, et  
 Evêques, qui ont des Sièges dans les Collèges de S. Nicolas, et de  
 la Rovere en Avignon pour qu'ils les remplissent pour l'année  
 1642. 27. 7. mbre. --- 1642.  
 Avec un Rolles de ceux qui doivent nommer des Scoliers,  
 et Reglement des qualitez en icelles requises pour y pouvoir  
 être nommés.

N. 10.  
 Divers Decrets de la Congregation de Propaganda  
 obtenus par les Peres Missionnaires, qu'on avoit introduit dans  
 les Collèges d'Avignon. --- 1644.  
 --- 1648.

N. 11.  
 Arrêt du Senat des Savoyes prononcé sur la Remembrance du  
 Procureur Général de S. M. R. par lequel il ordonne aux Sujets  
 de S. M. R. du Pais de Savoye, qui seront envoyés, et admis  
 au Grand Collège d'Avignon fondé à leur faveur de la dite  
 Nation, de suivre, et observer les Regles, et Statuts établis  
 par le Fondateur du dit Collège. --- en 9. mbre. --- 1646.

N. 12.  
 Examen de divers Tomes en comprobation des mauvais  
 traitemens, que les Peres Missionnaires, qui s'étoient intrus

dans le Grand Collège de St. Nicolas d'Avignon, faisoient avec  
leurs dans le dit Collège - - - - - 1647

N. 13.  
Acte de Deliberation des Docteurs de l'Avoye en Avignon  
pour transférer leur Collège à Montpellier au cas, que les  
Bons Missionnaires qui s'y estoient intrus continuent à  
les inquiéter, et les troubler - - - - - 1650  
1651

Avec l'Arrêt du Parlement de Toulouse sur la même  
affaire, et la Diputation faite par Madame Royale  
Christine du c. de Charles pour Directeur du dit Collège

N. 14.  
Acte d'Établissement et Translation du Collège de St.  
Nicolas d'Avignon en la Ville de Montpellier le 28. 9bre 1650.

N. 15.  
Lettres du Cardinal Barberini à l'Évêque de Mousme  
sur les plaintes par lui faites, qu'on lui avoit été le porte,  
qu'il avoit dans le Collège de St. Nicolas d'Avignon - - - - - 1651

N. 16.  
Divers Memoriaux à St. Lettres et Memoires  
sur le rétablissement du Grand Collège de St. Nicolas  
d'Avignon, selon la Fondation faite par le Cardinal  
Jean Almeret Evêque d'Otise - - - - - 1658  
1659

N. 17.  
Bulle du Pape Clement X portant entre autres les  
Rétablissements des Collèges d'Avignon, selon leur  
fondation - - - - - 1671  
9

Collège  
d'Avignon  
N. 18.  
Reglemens faits par le Sirey de l'Avoye pour les  
Collèges de St. Nicolas, et de St. Pierre de la dite Ville - - - - - 1671  
1672

N. 19.  
Informations prises sur la mauvaise conduite du S. Homi-  
nique de la bonne Deme, et Vice Recteur du Grand Collège  
d'Avignon, à l'instance de Praper Beson de la Ville  
d'Amery resident dans le dit Collège - - - - - 1672

N. 20.  
Relation de ce qui s'est passé à l'occasion du Rétablissement  
du Grand Collège de St. Nicolas d'Avignon - - - - - 1672

N. 21.  
Lettre du Cardinal Barberini à Monseigneur Nicolas Sirey  
d'Avignon, par laquelle il lui recommande le Collège de  
la dite Ville - - - - - 1677

N. 22.  
Plaintes faites par les Collèges de St. Nicolas de l'Avoye contre  
le Recteur, et Vice Recteur du Collège, et en après contre le  
Sirey de l'Avoye - - - - - 1678  
1679

N. 23.  
Memoire du Chanoine Maichet au Gouverneur de la  
Avoye, dans lequel il lui fait un détail de l'état - - - - - 10

du Collège de la Vierge fondé en l'université d'Avignon - 8. Août - 1638.

N. 24.

Memoire touchant les Collèges de S. Nicolas, et du Rouvre fondés dans la Ville d'Avignon, en faveur des sujets de S. M. R. par M. le Doyen Machet, avec la Requête des Collégiés contenant leurs plaintes sur les mauvais traitemens, qu'ils y reçoivent du Recteur, et le refus de la Justice, qui leur a fait le Vicelégat. - - - - - 17/3.  
Envoyé à Rome par ordre de S. M. R. à Monsieur l'Abbé de Marly le 15. Janvier 1712, dont les minutes des Actes font suit.

N. 25.

Autre Memoire touchant les Collèges de S. Nicolas et du Rouvre fondés dans la Ville d'Avignon, en faveur des sujets de S. M. R. par M. le Doyen Machet, avec la Requête des Collégiés contenant leurs plaintes sur les mauvais traitemens, qu'ils y reçoivent du Recteur, et le refus de la Justice, qui leur a fait le Vicelégat. - - - - - 17/3.  
Envoyé à Rome par ordre de S. M. R. à Monsieur l'Abbé de Marly le 15. Janvier 1712.

N. 26.

Requête des Ecoles des Collèges de S. Nicolas et du Rouvre d'Avignon, avec décret portant exemption de la moitié des Droits dus pour leur graduation - - - - - 27. Janvier - 1725.

N. 27.

Memorial des Ecoles du Collège de S. Nicolas d'Avignon à S. M. R. contre les Peres Missionnaires, qui s'étoient introduits dans le dit Collège, avec les Sommaires, Factum, et Escritures.

Collège d'Avignon

en droit pour soutenir les raisons des dits Ecoles, et diverses Memores, et Instructions aux Ambassadeurs sur le même sujet. - - - - -

N. 28.

Memoire sur le Pape, qui a avoué la Cour de Rome à S. M. R. en ce que lad. Cour a privé ses sujets du Duché de Savoye du Benefice de la fondation du Collège, que le Cardinal de Bragny a fait en Avignon pour y entretenir le Savoyard aux Etudes du droit Civil et Canon. Avec une proposition à la fin dudit Memoire pour venir à un accommodement avec cette Cour. -

N. 29.

Memoire qui doit servir d'Instruction à l'Ambassadeur de Savoye à la Cour de Rome, pour le Collège de Penne fondé en Avignon, surnommé le Grand Collège.

N. 30.

Memoire Instructif du Collège de S. Nicolas d'Avignon.

N. 31.

Etat des Biens, et Rentes du Grand Collège d'Avignon.

N. 32.

Memoire instructif envoyé au Comte de Rivera sur le Recours des Collégiés d'Avignon contre les Directeurs du susdit Collège. -

N. 33.

Memoire remis d'ordre du Roy au Cardinal de Lorraine par le Comte de Rivera. -

N. 34.

Memoire de la Cour de Rome au sujet du College  
d'Avignon.

N. 35.

Sentiment de l'Abbe Mellaredy et du President Toncet  
pour la reponse à faire au Memoire de la Cour de Rome  
au sujet du College d'Avignon.

N. 36.

Bulle du Pape Jean XXIII. qui permet au Cardinal Roigny  
de tester, et disposer de ses biens.

N. 34.

Memoire de la Cour de Rome au sujet du College  
d'Avignon.

N. 35.

Sentiment de l'Abbe Mellaredy et du President Toncet  
pour la reponse à faire au Memoire de la Cour de Rome  
au sujet du College d'Avignon.

N. 36.

Bulle du Pape Jean XXIII. qui permet au Cardinal Roigny  
de tester, et disposer de ses biens.

Collège  
de Louvain

L. Dupin

N. 1

Statuts du Collège de Louvain

N. 2

Testament de l'Empereur Charles V

Collège  
de Louvain

Laquet J.

N. 1

Statuts du Collège de Louvain fondé dans l'Université de Louvain en Brabant par Eustache Chappuis - 28. Janvier 1557.

N. 2

Testament du Reverend Eustache Chappuis Conseiller de l'Empereur Charles V par lequel il institue en ses héritiers universels les pauvres Bourgeois du Collège de Louvain par lui fondé dans l'Université de la dite Ville, et particulièrement en faveur des Ladonjards, ordonnant que le nombre desdits Bourgeois sera augmenté jusqu'à 24 et plus à la discretion des Vixiteurs du même Collège - 13. Novembre 1557.

Collège  
des  
Louvain

N. 3.

Sommaire Description des Rentes et Revenus annuels  
du Collège de Charoye fondé à Louvain en 1662 par  
Lustache Chappuis natif de la Ville d'Amnecy en son vivant  
Ambassadeur de l'Empereur Charles V. vers le Roy d'  
Angleterre - - - - - 12. 14. et 15. gmbre - - - - - 1667.

N. 4.

Deux Contrats passés entre les Administrateurs du  
Collège d'Amnecy d'une part, et les R. R. P. Barnabites  
d'autre portant déclaration réciproque que par le contrat  
de réception des dits Pères au dit Collège les biens, et droits  
d'icelui ne leur ont été transportés que pour la jouissance  
des fruits, et revenus moyennant les conditions, et charges  
portées par le dit Contrat de réception, et que le droit  
de propriété en appartient toujours aux dits Administra-  
teurs suivant l'intention du fondateur, et que par conséquent  
lesdits Pères leur rendront compte de neuf ans en neuf  
ans du maniment des biens dudit Collège, et acquitteront  
religieusement de toutes leurs charges tant qu'il plaira  
aux mêmes Administrateurs de les maintenir, et conserver  
au dit Collège du 24. Avril 1662.

Avec une délibération sur les propositions faites par les  
dits Pères concernant l'explication de quelques points contenus  
aux dits Contrats qu'entre autres choses les dits Pères  
demanderoit aux Messieurs de l'Université de Louvain  
leur consentement pour le rétablissement des Boursiers,  
et moyennant qu'il foyent admis les procès interjetés contre  
eux par lesdits Administrateurs touchant l'aveu, et

ratification, qu'il étoient obligés de rapporter des Provisours,  
et Président du Collège de Charoye à Louvain restera pure-  
ment éteint, et annulé du 2. 1662. - - - - - 24. Avril - - - - - 1662.  
Avec les Lettres d'approbation de S. M. R. du 25. avril 1664,  
et arrêt de vérification d'icelles du 28. juin suivant.

N. 5.

Transaction entre les Provisours, et Président du Collège  
de Louvain, et les Administrateurs du Collège d'  
Amnecy - - - - - 13. Juin - - - - - 1667.

N. 6.

Supplique des Pères Barnabites de la Ville d'Amnecy  
aux Syndics, et Conseil de la dite Ville pour être reçus  
au nombre de ses Bourgeois, aux fins de pouvoir jouir  
par ci après des privilèges accordés par S. M. R. à la  
Bourgeoisie de la dite Ville - - - - - 1668.  
Avec un Extrait de la provision accordée, selon leur  
demande, sous payement, et bon plaisir de S. M. R. -  
le 22. jmbre même année.

N. 7.

Lettre Originale du Recteur, et Université de Louvain  
avec S. M. R. Charles Emmanuel II touchant le Collège  
d'Amnecy - - - - - 28. Janvier - - - - - 1669.

N. 8.

Memoire concernant le différend entre les Administrateurs  
du Collège d'Amnecy, et les Pères Barnabites - - - - - 1672.

N. 9.

*Memoire* présentée au R. P. pour lui remontré l'importance du rétablissement du Collège de Louvain, les provisions duquel ne furent de recevoir les Boursiers que les Provisors du Collège d'Anney leur envoient sous prétexte, que par la remise du dit Collège d'Anney par eux faite en l'année 1614, avec Les Barnabites ait été alterée la foyté établie entre ces deux Collèges par le S. Eustache Chapuis Fondateur de l'un, et de l'autre par son Testament du 12. oct. 1571. --- 1675.

Avec l'Instruction donnée au Comte de Gubernatis le 12. Janvier 1676, pour demander au Roy d'Espagne les ordres requis pour le total accomplissement de la volonté du Fondateur des dits Collèges. ---

N. 10.

*Procuration* des Syndics de la Ville d'Anney pour obtenir le rétablissement du Collège de Louvain. 7. Fev. 1676.

N. 11.

*Copie imprimée* d'une Lettre du Roy aux Administrateurs du Collège Chapuisien établi à Anney pour la reddition de compte des revenus d'icelui. --- 20. Jmbre. --- 1718.

N. 12.

*Projet* du Pere Greyfer Barnabite pour le transport du Collège de Louvain fondé à Louvain, au Collège des Provisors de Turin. 1749.

N. 13.

*Memoire* des Administrateurs du Collège d'Anney. ---

au sujet de celui de Louvain, établi par Eustache Chapuis en faveur de sa nation Fluyviennne, les revenus duquel sont employés par malversation loins de l'intention du Fondateur. ---

N. 14.

*Supplique* des Provisors, et Prinsint du Collège de Louvain dans l'Université de Louvain à S. M. L. de Savoye, où l'on demande, qu'il soit ordonné aux Receveurs des Quartiers de Bruxelles, et de Louvain de payer audit Collège un double canon tous les ans jusques à l'entier payement des arriérés, qui y étoient dus. ---

N. 15.

*Supplique* des Provisors, et Prinsint du Collège de Louvain dans l'Université de Louvain à S. M. L. de Savoye, où l'on demande, qu'il soit ordonné aux Receveurs des Quartiers de Bruxelles, et de Louvain de payer audit Collège un double canon tous les ans jusques à l'entier payement des arriérés, qui y étoient dus. ---

N. 16.

*Supplique* des Provisors, et Prinsint du Collège de Louvain dans l'Université de Louvain à S. M. L. de Savoye, où l'on demande, qu'il soit ordonné aux Receveurs des Quartiers de Bruxelles, et de Louvain de payer audit Collège un double canon tous les ans jusques à l'entier payement des arriérés, qui y étoient dus. ---

N. 17.

*Supplique* des Provisors, et Prinsint du Collège de Louvain dans l'Université de Louvain à S. M. L. de Savoye, où l'on demande, qu'il soit ordonné aux Receveurs des Quartiers de Bruxelles, et de Louvain de payer audit Collège un double canon tous les ans jusques à l'entier payement des arriérés, qui y étoient dus. ---

N. 18.

*Supplique* des Provisors, et Prinsint du Collège de Louvain dans l'Université de Louvain à S. M. L. de Savoye, où l'on demande, qu'il soit ordonné aux Receveurs des Quartiers de Bruxelles, et de Louvain de payer audit Collège un double canon tous les ans jusques à l'entier payement des arriérés, qui y étoient dus. ---